

**délibération D\_2022\_8\_7**

**OBJET : DM : Financement des travaux de réparation du logement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ des précédents locataires il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation du logement compte tenu de l'état déplorable laissé par les locataires. Il serait également pertinent de profiter de ces travaux pour installer une pompe à chaleur et des radiateurs à inertie.

Ces travaux vont nécessiter une modification budgétaire qui s'établit comme suit :

Opération 51 - *bibliothèque*

article 2031

- 1 300,00€

Opération 45 - *réalisations communales*

article 2132

+ 1 300,00€

Pour information le coût total des travaux hors temps d'intervention des agents est supérieur à 7 000,00€.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.